

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

ARRONDISSEMENT

DÉPARTEMENT

COMMUNE DE MALZÉVILLE

Nancy

CANTON

Meurthe-et-Moselle

Saint-Max

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 22 MAI 2023

DÉLIBÉRATION N° 2023_036

Rapporteur : Gilles SPIGOLON

Objet : Première campagne de subventions 2023 aux associations

L'an deux mille vingt-trois, le vingt-deux mai à dix-neuf heures, le conseil municipal de Malzéville, étant assemblé en séance ordinaire, à la salle polyvalente Michel DINET, sous la présidence de Bertrand KLING, Maire.

Nombre de conseillers			<u>Présent-es :</u>
en exercice	présents	votants	
29	22	29	Bertrand KLING - Irène GIRARD - Jean-Marie HIRTZ - Malika TRANCHINA - Pascal PELINSKI - Gilles MAYER - Alexandra VIEAU - Stéphanie GRUET - Jean-Pierre ROUILLON - Jessica NATALINO - Jean-François HUGUENIN-VIRCHAUX - Daniel THOMASSIN - Yves COLOMBAIN - Elisabeth LETONDOR - Gilles SPIGOLON - Jean-Marc RENARD - Paul LEMAIRE - Marie-Claire TCHAMKAM - Pierre BIYELA - Agnès JOHN - Francis SCHILTZ - Corinne MARCHAL-TARNUS
<u>Date de convocation</u>			<u>Excusé-es :</u>
16 mai 2023			
<u>Date de publication</u>			Gaëlle RIBY-CUNISSE procuration à Jean-Pierre ROUILLON - Philippe BERTRAND-DRIRA procuration à Alexandra VIEAU - Aude SIMERMANN procuration à Jean-Marie HIRTZ - Anne MARTINS procuration à Irène GIRARD - Claire FLORENTIN-POIZOT procuration à Malika TRANCHINA - Jean-Yves SAUSEY procuration à Corinne MARCHAL-TARNUS - Camille WINTER procuration à Gilles MAYER
29 mai 2023			
<u>Transmis en préfecture le</u>			
26 mai 2023			
Rubrique : 7.5.2			

Il a été procédé, conformément à l'article L2121-15 du code général des collectivités territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris dans le sein du conseil : Jessica NATALINO ayant obtenu la majorité des suffrages, a été désignée pour remplir ces fonctions qu'elle a acceptées

Il est rappelé au conseil municipal que les demandes de subventions aux associations sont allouées deux fois par an, en mai et en octobre/novembre.

Les associations sont des acteurs importants de la vie sociale et citoyenne, tout comme leurs activités constituent souvent un prolongement de l'action municipale. Dès lors, la ville prévoit une enveloppe de 85 135 euros pour soutenir le mouvement associatif et les actions en faveur de la citoyenneté, incluant les structures associatives d'accueil du jeune enfant. Pour autant, la ville est amenée cette année à tenir compte des contraintes budgétaires liées pour une très grande part à la hausse des coûts des énergies et, de ce fait, à être plus exigeante en matière d'attribution de subventions directes.

Au-delà des subventions financières allouées, la ville accompagne également le mouvement associatif à travers plusieurs aides en nature. Ces subventions indirectes ont représenté un montant de 92 017 € en 2022 (87 653,30 € en 2021). Ces subventions indirectes aux associations sont en nette augmentation cette année en raison des charges liées au fonctionnement des bâtiments communaux.

Il sera proposé au conseil municipal d'adopter les propositions de subventions suivantes aux associations :

Associations	Subventions 2020	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions demandées 2023	Propositions
Subventions de fonctionnement					
Associations Malzévilloises					
MASC	9 500 €	10 000€	10 000 €	10 000 €	10 000 €
Sporting Club de Malzéville [SCM]	9 000 €	7 000€	7 000 €	7 000 €	7 000 €
AUCS	5 000 €	5 000€	5 000 €	5 000 €	5 000 €
APEM	3 000€	3 000€	4 500 €	4 500 €	4 500 €
Amicale des aînés Malzévillois	3 000 €	3 000€	4 500 €	4 000 €	3 000 €
Culture et Bibliothèque pour tous	1 500 €	1 500€	1 500 €	1 500 €	2ème session
Association pour le Don du Sang Bénévole de Malzéville [ADSB Malzéville]	650 €	650 €	650 €	600 €	600 €
Rock Club	450 €	450 €	450 €	450 €	450 €
Vélo Loisirs Malzéville [VLM]	380 €	400 €	400 €	400 €	400 €
ARSEM	155 €	200 €	200 €	300 €	300 €
L'île aux bombes	600 €	800 €	800 €	1 800 €	2ème session
Les amis du clos gourmand	-	100 €	100 €	200 €	150 €
FAMFAM Les Charmilles	400 €	200	200 €	500 €	300 €
Les boules qui piquent	-	-	80 €	200 €	200 €
Resurrection	-	-	-	250 €	0 €
Yogi Me	-	-	-	450 €	0 €

Associations	Subventions 2020	Subventions 2021	Subventions 2022	Subventions demandées 2023	Propositions
Subventions de fonctionnement					
Associations extérieures					
Les restos du cœur	1 200 €	1 200€	1 200 €	1 500 €	1 200 €
Secours catholique	600 €	600 €	600 €	600 €	0 €
Secours populaire	600 €	600 €	600 €	500 €	0 €
SOS Amitiés	-	100 €	200 €	200 €	200 €
ADDOTH	-	-	100 €	200 €	0 €
Vivre Avec l'Autisme en Meurthe et Moselle [VAAM]	-	-	0 €	500 €	0 €
Crèches					
Halte-garderie parentale Les P'tits Lutins	18 500 €	35 000€	16 050 €	25 000 €	16 050 €
Crèche la Ribambelle	22 000 €	25 000€	12 400 €	13 000 €	12 400 €
Subventions d'investissement					
Associations Malzévilloises					
L'île aux bombes	-	500 €	0 €	2 000 €	0 €
Subventions exceptionnelle/sur projet					
Associations Malzévilloises					
Les neugeottes	-	-	-	2 000 €	2 000 €
Les boules qui piquent	-	-	-	100 €	100 €
L'île aux bombes	-	-	-	1 000 €	0 €
Totaux					
	-	-	-	83 750 €	60 850 €

Vu l'avis favorable de la commission vie locale, citoyenne et culturelle du 15 mai 2023

Le conseil municipal,

après en avoir délibéré,
à l'unanimité,

approuve le tableau de subventions aux associations dans le cadre de la première campagne 2023 tel que présenté ci-dessus

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Au registre figurent les signatures

Le Maire,

Bertrand KLING



La secrétaire de séance,

Jessica NATALINO

La présente délibération peut, si elle est contestée dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou de son affichage ou de sa notification aux intéressés faire l'objet des recours suivants :

- **recours administratif gracieux auprès de mes services,**
- **recours contentieux pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif de Nancy.**

